

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 28 mai 2024 à 14H00

Séance n°6

- Sur 39 membres,

Etaient présents ou représentés les 38 membres suivants

Collège des Professeurs

M. Stéphane AZOULAY
Mme Claudine BATAZZI
M. Luc PRONZATO
M. Jeanick BRISSWALTER
M. Marc DALLOZ

Collège des Autres Enseignants

Mme Sophie BRICCA-DRUFFIN
Mme Anne VIGOUROUX
M. Didier FORCIOLI
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
Mme Céline MASONI-LACROIX
M. Serge MILAN
M. William TATINIAN

Collège des BIATSS

Mme Muriel BILLEREY

Collège des Etudiants

Mme Alicia TEIXEIRA ALVES
M. Maxime GRANGE
M. Flavio CONTAT

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD
Mme Maureen CLERC, INRIA
M. Sylvain DI GIORGIO
M. Dominique NOBILE
M. Frédéric CARLIN

Personnalités Qualifiées

Mme Patricia BRAUN, Cabinet In Extenso

2

Représentants des Etablissements Composantes

M. Alain AVENA, Villa ARSON
M. Stéphane MAZEVET, OCA
M. Jean ZIEGER

Représentants des Etablissements associés

Mme Elise TOSI, SKEMA
M. Emmanuel BARRANGER, CAL
M. Thierry MULLER, Ecole d'Art et de Design

Représentant du CHU de Nice

M. Rodolphe BOURRET, CHUN

Représentants des collectivités territoriales

M. Bernard ASSO, Conseil départemental 06

Membre absent ayant donné procuration

M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA à M. Stéphane AZOULAY
Mme Barbara MEAZZI à M. Serge MILAN
Mme Cécile AYERBE à M. Serge MILAN
Mme Anne-Sophie COLDEFY à Mme Sophie BRICCA-DRUFFIN
M. Erwan PHILIPPE à Mme Sarah LABAT-JACQMIN
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA à M. Jeanick BRISSWALTER
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales à M. Marc AZOULAY
Mme Nathalie HILMI, personnalité qualifiée à M. Marc DALLOZ

Etaient absents ou excusés le membre suivant

M. Didier ABADIE, ERACM

Invités présents

M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice
M. Régis BRANDINELLI, DGS
M. Laurent COUNILLON, VP Recherche
M. Benjamin SEROR, DAJIM
Mme Nadine MARCHANDE, DRARI Paca
M. Franck BRILLET, Directeur de l'INSPE
M. Noël DIMARCQ, Directeur de Recherche
M. Boualem ALIOUAT, IUT
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM
Mme Nadine GROSSO, DAJIM

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14h00.

PREAMBULE

M. Jeanick BRISSWALTER indique que l'établissement a été labellisé en tant que pôle d'excellence en intelligence artificielle parmi les neuf pôles labellisés. Ce pôle se déploie en trois axes : un axe IA santé, un axe IA biologie, et un axe territoire intelligent et sûr avec une composante qui s'est amplifiée autour des données de la science de la terre et de l'univers. Ce 3 IA constitue un beau succès avec un financement de 20 M€ qui correspond à la taille du consortium au regard des autres projets financés.

3

M. Stéphane AZOULAY indique que trois points sont retirés de l'ordre du jour :

- La convention d'occupation portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public – parking sud Campus Carlone;
- L'adoption de la Lettre d'Orientation Budgétaire;
- La Création de l'Institut Fédératif de Recherche en Epistémologie.

I – QUESTION INSTITUTIONNELLE

1) VALIDATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 11 MARS ET 7 MAI 2024
--

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

M. Stéphane AZOULAY indique que le procès-verbal du 11 mars intègre les corrections demandées.

Le procès-verbal du 7 mai sera complété à la demande de M. Luc PRONZATO avec l'échange portant sur le calendrier relatif au travail des étudiants pendant les mois d'été.

L'erreur concernant le nombre de conseils de composante et réunions de travail pour l'INSPE à la suite des précisions apportées par M. F. Brillet sera corrigée.

Le procès-verbal du 11 mars 2024 est approuvé à la majorité des voix avec 35 voix favorables et 2 abstentions. Le procès-verbal du 7 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des voix.

II - QUESTIONS STRATEGIQUES

2) ADOPTION DU PRINCIPE DE CONFIRMATION SUR LA SORTIE DU STATUT EXPERIMENTAL

Présentation de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur

Avis favorable du CSAE du 13 mai 2024 (5 voix pour et 4 voix contre) et avis favorable unanime du Comité de Pilotage du 27 mai 2024.

M. Jeanick BRISSWALTER rappelle qu'en 2020 a été créé un établissement public expérimental qui constituait une phase institutionnelle transitoire. Cette phase permettait de mettre en place l'établissement dans sa nouvelle structuration avec des écoles universitaires de recherche, des instituts d'innovation, des instituts thématiques et des établissements-composantes qui conservent leur personnalité morale. L'Université dispose de huit ans pour sortir de ce statut expérimental, en associant à cette sortie la pérennité de l'IDEX, sous réserve que l'Université réalise le projet pour lequel elle a été financée.

Le processus de sortie est très long et l'Université a souhaité enclencher cette sortie au bout de deux ans, en 2022. Le Conseil d'Administration, le CSAE, et le comité de pilotage de site avaient été sollicités pour obtenir l'autorisation de démarrer le processus de sortie de l'expérimentation. Le HCERES qui a rendu son rapport sur l'évaluation de l'Université en février 2023, a donné un avis favorable à la sortie de l'expérimentation sous réserve d'un certain nombre de recommandations qui portaient sur le pilotage RH et la finalisation des conventions avec les établissements-composantes. Ce travail a été réalisé en 2023 et en janvier 2024, l'Université a reçu l'avis favorable définitif du HCERES pour sortir de l'expérimentation.

Ensuite, l'Université a entamé un travail sur les statuts en lien avec le ministère de l'Enseignement supérieur et Bercy. Pour sortir d'un établissement public expérimental sous la forme juridique de « grand établissement », l'Université doit disposer de statuts en l'état, c'est-à-dire sans modifications substantielles par rapport aux statuts actuels. Les statuts ont été légèrement revus et les modifications mineures acceptées par le ministère de l'Enseignement supérieur et par Bercy.

M. Luc PRONZATO indique qu'un vote défavorable ne viendrait pas sanctionner le travail effectué, mais signifierait une opposition au changement de statut qui fait passer une université à un grand établissement, et aux suites de cette évolution. Le processus ne convient pas en raison de la perte du fonctionnement d'une université standard par rapport à l'existant, notamment la composition du Conseil d'Administration. Cette position rejoint celle d'un certain nombre de syndicats au niveau national. Même si les deux questions sont distinctes dans la procédure, l'opposition concerne les deux sujets : le fait de rester établissement expérimental et d'adopter des statuts de grand établissement.

M. Jeanick BRISSWALTER précise que les votes seront distincts. En CSAE, le principe de confirmation sur la sortie du statut expérimental a reçu un avis favorable (4 abstentions et 5 votes favorables) alors que l'adoption du statut de grand établissement a reçu des votes défavorables.

M. Jeanick BRISSWALTER confirme que l'établissement dispose de huit ans pour sortir de l'expérimentation.

Il ne voit aucune raison de ne pas sortir de l'expérimentation, car l'Université a besoin d'un cadre lisible notamment vis-à-vis des partenaires.

Mme Sarah LABAT-JACQMIN fait part de sa grande inquiétude au sujet du passage au grand établissement. En effet, selon l'article L717.1 du Code de l'Éducation, un établissement rentre dans le cadre de grand établissement soit pour des établissements de fondation ancienne et présentant des spécificités liées à leur histoire, soit pour des établissements dont l'offre de formation ne comporte pas la délivrance de diplômes pour les trois cycles de l'enseignement supérieur. Les membres du CA s'inquiètent de savoir si l'établissement sera obligé de continuer à dispenser ces trois types de diplômes.

M. Marc DALLOZ explique que le code de l'Éducation ne contient pas toutes les évolutions intervenues postérieurement. Le cadre «grand établissement» existe depuis longtemps dans le code de l'éducation et était réservé aux deux hypothèses mentionnées. Cependant, l'ordonnance de 2018, qui a permis d'expérimenter de nouvelles formes d'EPSCP et de déroger à certaines dispositions des statuts antérieurs, prévoyait dès 2018 que la sortie de l'expérimentation se ferait dans le modèle juridique de grand établissement. Ainsi, tous les établissements expérimentaux qui seront autorisés à sortir de l'expérimentation seront tous de grands établissements.

M. Jeanick BRISSWALTER ajoute que le code de l'Éducation n'est pas à jour. Il existe autant de grands établissements que de cas. L'Observatoire de la Côte d'Azur est passé EPSCP l'an passé sous la forme de grand établissement.

M. Stéphane Mazevet ajoute que la dénomination de grand établissement est liée au fait que l'Observatoire est régi par un décret qui déroge au code de l'Éducation sur certains points. Ce cadre de grand établissement permet à l'Observatoire et à la Villa Arson de faire partie de l'Université Côte d'Azur. Dans le cas contraire, l'Observatoire aurait perdu sa personnalité morale et serait devenu une école interne de l'Université. Ainsi, l'Observatoire est pleinement intégré au sein de l'établissement.

M. Jeanick BRISSWALTER remarque que cet exemple illustre que le grand établissement constitue un enrichissement plutôt qu'un appauvrissement.

Le principe de confirmation sur la sortie du statut expérimental est approuvé à la majorité des voix, 29 voix favorables, 7 voix défavorables et 1 abstention.

3) ADOPTION DU PROJET DE DECRET ET DES STATUTS DU GRAND ETABLISSEMENT

Présentation de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur

Avis favorable du CSAE du 13 mai 2024 (5 voix pour et 4 abstentions) et avis favorable unanime du Comité de Pilotage du 27 mai 2024.

M. Jeanick BRISSWALTER rappelle que ces statuts doivent sortir en l'état sans modifications substantielles.

M. Benjamin SEROR précise que les modifications mineures devaient également avoir été expérimentées. Ainsi, en décembre 2023 un décret simple avait déjà été présenté et avait permis l'intégration de l'IFMK. Les modifications proposées par le MESRI et Bercy sont de pure forme et concernent :

- La modification du préambule;
- La modification de certaines terminologies;
- La révision des primes;
- La prise en compte du départ de l'ERACM à l'article 4.

Le comité de pilotage du site sera davantage axé sur le pilotage et la stratégie de l'établissement et ne se prononcera plus sur le collège des personnalités qualifiées au CAC.

Les statuts mentionnent par ailleurs que l'Université Côte d'Azur est également chef de file du pilotage de la politique de site en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de l'innovation dans le cadre de l'article 1 suite à la suppression du préambule. Le préambule ayant été supprimé, l'atterrissage en grand établissement se fait par décret simple. Lorsque l'Université sera devenue grand établissement, les décrets ne seront pris qu'en Conseil d'Etat.

M. Luc PRONZATO propose de préciser dans le compte-rendu que la composition du comité d'orientation stratégique sera affichée sur le site internet de l'université.

M. Jeanick BRISSWALTER rappelle que le comité stratégique de l'Université Côte d'Azur est un comité international qui se réunit tous les deux ans.

6

Les projets de décret et des statuts de grand établissement sont adoptés à la majorité des voix, 28 voix favorables, 8 voix défavorables et 2 abstentions.

M. Jeanick BRISSWALTER remercie les membres pour ces deux votes favorables qui permettront de passer en CNESER au mois de juin et ensuite d'obtenir la publication du décret durant l'été 2024. Il remercie toutes les personnes qui ont travaillé sur le dossier notamment le service juridique.

4) ADOPTION DE LA CONVENTION PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – PARKING SUD CAMPUS CARLON

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

III - QUESTION FINANCIERE

5) ADOPTION DE LA LETTRE D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

IV – QUESTIONS RECHERCHE

6) PRESENTATION DU PROJET CNRS-JOINT RESEARCH PROGRAMME « CHAIRE AFRIQUE » (2023-2027)

Présentation de M. Laurent COUNILLON, Vice-président Recherche

Avis favorable à l'unanimité des voix du Conseil Académique du 11 avril 2024.

M. Laurent COUNILLON explique qu'en 2022 le CNRS a lancé un appel d'offres pour une série de Chaires Afrique qui correspondaient à des projets conjoints de recherche entre le CNRS et différents pays africains. La demande portée par le laboratoire de mathématique a été acceptée par le CNRS. Cependant, le CNRS a signé un protocole pour que cette chaire se fasse dans le cadre de *l'African Institute for Mathematical Sciences*. Cet institut permet de repérer dans divers pays africains des jeunes talentueux en mathématiques et de leur donner les meilleures formations dans différents centres en Afrique. Cette chaire de mathématiques pourrait se positionner dans l'un de ces centres. Ce projet vise à augmenter la collaboration en mathématique entre la France et l'Afrique et à participer à l'établissement d'une communauté de recherche qui soit compétitive. Ce programme se déroule sur quatre ans, durée d'une thèse de doctorant, puisque le financement CNRS s'accompagne d'un financement de doctorat. La chaire est donc localisée au centre AMS du Sénégal avec une participation du centre AMS du Cameroun. Le porteur principal du projet est Ludovic RIFFORD avec deux coordonnateurs locaux et des chercheurs en résidence au Sénégal. L'approbation du CAC et du Conseil d'Administration est requise pour lancer le projet. Les membres du CAC l'ont validée à l'unanimité.

7

Mme Marie-Pierre BALLARIN demande si ce projet AMS ne rentre pas en compétition avec le CIMPA, centre interdisciplinaire de mathématiques pures et appliquées.

M. Jeanick BRISSWALTER indique que le CIMPA a pour objectif depuis plusieurs années de mener plusieurs classes et écoles dans les pays du Sud, majoritairement en Afrique. Ludovic RIFFORD était l'ancien directeur du CIMPA. Ces deux projets sont donc complémentaires avec des objectifs différents.

M. Laurent COUNILLON souligne l'aspect international d'AMS, consortium de pays qui porte le projet.

M. Luc PRONZATO observe que l'Université ne s'implique pas financièrement dans le projet, mais qu'un enseignant-chercheur y participe.

M. Stéphane AZOULAY le confirme. Le CNRS finance à hauteur de 180000 euros sur 2023-2026.

Le projet de *cnrs-joint research programme* « chaire Afrique » (2023-2027) est approuvé à la majorité, 37 voix favorables et 1 abstention.

7) CREATION DE L'INSTITUT FEDERATIF DE RECHERCHE EN ÉPISTEMOLOGIE

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

8) RENOUELEMENT DU RESEAU DE RECHERCHE INTERNATIONAL « GROUPEMENT EUROMAGHREBIN DE MATHEMATIQUES ET LEURS INTERACTIONS » (GE2MI)

Présentation de M. Laurent COUNILLON, Vice-président Recherche

Présenté pour information au Conseil Académique du 11 avril 2024.

M. Laurent COUNILLON indique que ce projet est porté par François DELARUE. Ce réseau créé en 2010 sous la forme d'un RIA et renouvelé régulièrement, regroupe des partenaires français, italiens, espagnols, tunisiens, algériens, marocains et mauritaniens. Ses missions consistent à promouvoir des collaborations scientifiques en mathématiques, à organiser des événements communs et à proposer de la formation à vocation doctorale. Le budget est géré par Université Côte d'Azur. Le CNRS participe à hauteur de 15000 euros par an et l'Université à hauteur de 20000 euros. Ce réseau obtient également des crédits ponctuels auprès des ambassades. Il peut financer des conférences, des visites et des échanges scientifiques de quelques mois. Il finance une bourse de master M2, soutient la construction de cours en ligne et l'organisation de stages ponctuels.

8

Le renouvellement du réseau de recherche international « GROUPEMENT EUROMAGHREBIN DE MATHEMATIQUES ET LEURS INTERACTIONS » (GE2MI) est approuvé à la majorité des voix avec 36 voix favorables et 1 abstention.

V - CONVENTIONS

M. Stéphane AZOULAY explique que les conventions présentées au vote figurent dans un tableau mis en ligne.

Mme Sarah LABAT-JACQMIN indique qu'il manque des informations sur les conventions du dernier mois.

M. Jeanick BRISSWALTER propose de reporter le vote des conventions du dernier mois.

Les conventions sont approuvées à l'unanimité des voix.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à
Dates du prochain conseil d'administration : 25 juin 2024

POINTS PRESENTES POUR INFORMATION

- Présentation et évolution de la direction de la Fédération Claude Lalanne
- Présentation du travail réalisé sur les démarches de simplification dans le cadre du rapport Gillet
- Conventions

Signature(s) électronique(s) du présent document

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse support@lex-persona.com.

Digital signature(s) of this document

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at support@lex-persona.com.